

BOURSE DE MONTRÉAL - DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION

Infolettre

La Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») est reconnue par l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») à titre de bourse et d'organisme d'autoréglementation. La Division de la réglementation (la « Division ») est une unité d'affaires distincte de la Bourse responsable d'exercer les fonctions et les activités de réglementation de la Bourse. La Division est composée de trois services: inspections, analyses de marché et enquêtes ainsi que les affaires réglementaires et disciplinaires.

La Division publie une infolettre sur une base semestrielle afin de partager des informations générales concernant ses activités réglementaires et de profiter de l'occasion pour partager les meilleures pratiques observées en matière de conformité réglementaire.

Cette infolettre est publiée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Bonne lecture !

Sujets abordés

Événements organisés par la Division

Publications de la Division

Initiatives de la Division

Profil des participants agréés et personnes approuvées

- Participants agréés
- Personnes approuvées

Activités réglementaires

- Inspections
- Analyses de marché et enquêtes
- Processus disciplinaire
- Amendes pour infractions mineures
- Imposition de frais de retard

Meilleures pratiques observées dans le cadre des demandes d'information de la part de la Division

Événements à venir organisés par la Division

Événements organisés par la Division

- Une formation sur le Portail des participants a été offerte en salle aux participants le 18 février 2019 à Montréal et le 20 février 2019 à Toronto.
- Une réunion à Montréal le 1^{er} mars et deux rencontres téléphoniques le 16 avril et le 29 mai 2019 furent tenues avec le Groupe des usagers de la Division.
- Une première rencontre du sous-groupe du Groupe des usagers pour discuter de questions d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique a été tenue le 27 juin 2019.
- La Division a tenu sa quatrième édition de la conférence « Parlons dérivés / Derivatives Exchange » le 4 juin 2019 à Toronto et le 11 juin 2019 à Montréal.

Publications de la Division

- **Admissions et démissions de participants** (circulaires [016-19](#), [025-19](#), [059-19](#) et [068-19](#))
- **Limites de position** (circulaires [009-19](#), [022-19](#), [048-19](#), [051-19](#), [052-19](#), [063-19](#), [069-19](#), [088-19](#), [093-19](#) et [094-19](#))
- **LOPR et le portail Gatekeeper**
 - Rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés (LOPR) (circulaire [037-19](#))
- **Modifications des règles et procédures**
 - Modifications à l'article 4.308 des règles de la Bourse (circulaires [029-19](#), [044-19](#), [061-19](#))
 - Modifications à l'article 6.208 des règles de la Bourse (circulaire [079-19](#))
 - Modifications à l'article 6.200 des règles de la Bourse (circulaire [075-19](#))
- **Liste des frais de Bourse de Montréal Inc.**
 - Modification de la liste des frais (entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019) (circulaire [023-19](#))
 - Modification de la liste des frais (en vigueur le 1^{er} mai 2019) (circulaire [062-19](#))
- **Portail des participants** (circulaires [021-19](#), [056-19](#), [090-19](#) et [092-19](#))
- **Groupe des usagers de la réglementation** (circulaires [011-19](#), [026-19](#) et [040-19](#))
- **Autres**
 - Transferts hors bourse - Publication de lignes directrices (circulaire [012-19](#))
 - Priorités en matière de conformité et initiatives de la Division de la réglementation en 2019 (circulaire [028-19](#))
 - Analyse comparative des données de marché dans le contexte des heures prolongées de négociation effectuée par la Division de la réglementation (circulaire [055-19](#))
 - Publication de la première infolettre 2019 de la Division (circulaire [032-19](#))

Initiatives de la Division

Portail des participants

La Division a lancé le Portail des participants (le « Portail ») au cours du premier semestre de 2019. Le Portail est un guichet unique sécuritaire et convivial pour les participants afin de faciliter l'accessibilité à la documentation réglementaire et la transmission de demandes, de rapports ou d'avis à la Division.

La Division a rendu disponibles les fonctionnalités suivantes sur le Portail:

- Administrer les accès aux modules du portail;
- Le module Personne approuvée qui comprend les formulaires d'approbation, de transfert, de changement de statut d'avis de cessation;
- Le module MX-ID qui comprend les formulaires pour l'obtention d'un nouvel identifiant, ainsi que le transfert ou l'annulation d'un identifiant existant;
- Les modules pour soumettre des rapports de supervision et de correction d'identification d'ordres;
- Transfert sécurisé de fichier.

À compter du 30 juin 2019, les formulaires en ligne ou en format papier, relatifs aux processus ci-haut mentionnés, ne sont plus disponibles sur le site de la Division. Seules les demandes transmises à la Division via le Portail sont traitées.

Des capsules de formation ont également été mises en ligne sur le site web de la Division afin de permettre aux utilisateurs de se familiariser avec les différentes fonctionnalités du Portail.

Au cours de l'année 2019, des améliorations successives seront apportées aux fonctionnalités initiales.

L'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique

Le 27 juin 2019, la Division a tenu la première rencontre du sous-groupe du Groupe des usagers pour discuter de questions d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique. L'objectif de cette initiative est de réunir les représentants des participants de la Bourse afin de partager leurs objectifs, leur expérience ainsi que leurs réalisations en lien avec l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique appliqués à la réglementation des marchés financiers. Lors de cette rencontre, un projet portant sur l'analyse comportementale des négociateurs (« profiling ») afin de détecter des comportements inhabituels a également été présenté. La Division prévoit tenir un deuxième événement à l'automne 2019.

Exigences liées à l'identification du client

La Division a suivi avec intérêt les modifications réglementaires concernant les identificateurs de clients proposés par de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« l'OCRCVM »).¹

La Division profite de cette occasion pour initier des discussions avec les participants de la Bourse et d'autres régulateurs afin d'identifier les approches possibles relativement à la mise en place d'exigences d'identification de clients pour les produits négociés à la Bourse.

L'objectif de la Division est de déterminer l'approche à privilégier considérant les caractéristiques spécifiques à la négociation des produits dérivés et des exigences réglementaires des autres régulateurs.

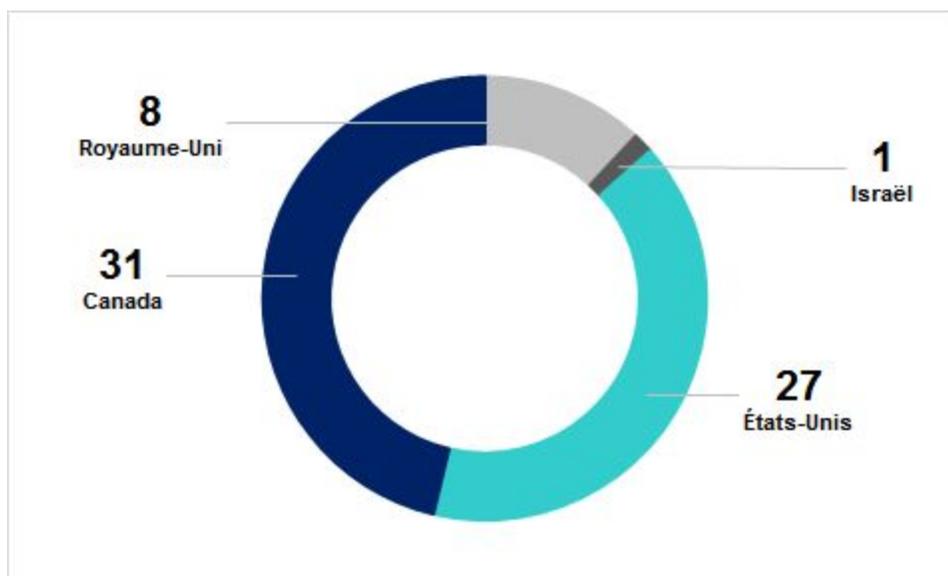
Profil des participants agréés et personnes approuvées

Participants agréés

Au 30 juin 2019, à la suite de l'admission et la démission de participants, la Bourse comptait au total 67 participants agréés répartis géographiquement comme suit:

Figure 1

Participants agréés au 30 juin 2019



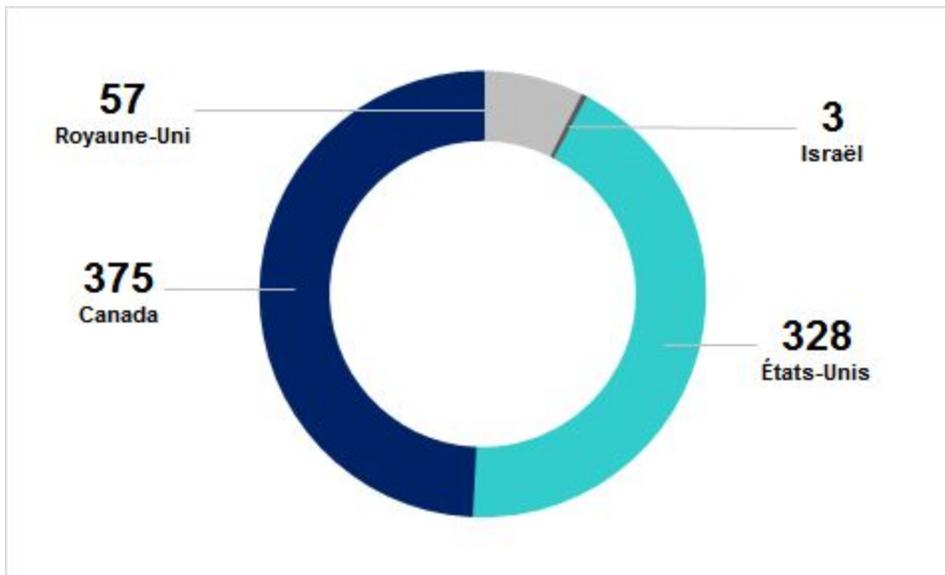
¹ https://www.ocrcvm.ca/Documents/2019/421878e6-39a3-4d64-9702-6a2b5394d435_fr.pdf

Personnes approuvées

Au 1^{er} janvier 2019, la Bourse comptait 750 personnes approuvées. Au cours des premier et deuxième trimestres 2019, la Division a traité 67 nouvelles demandes d’approbation et 54 avis de cessation². Au 30 juin 2019, la Bourse comptait 763 personnes approuvées réparties géographiquement comme suit:

Figure 2

Personnes approuvées au 30 juin 2019



Activités réglementaires

Inspections

Le service des inspections dirige les inspections sur les opérations effectuées sur les produits dérivés des participants agréés de la Bourse. Le but de ces inspections est de valider la conformité des participants agréés de la Bourse avec les Règles, Politiques et Procédures de celle-ci.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, la Division a effectué quatorze inspections ayant mené à des constatations. Parmi les constatations récurrentes s’y retrouvent:

- des manuels de politiques et procédures incomplets (voir [article 3.100](#));
- l’omission d’obtenir l’approbation en tant que personne approuvée avant l’octroi d’un accès au Système de Négociation Électronique à un ou à des employés (voir [article 3.400](#)); et
- des dossiers inadéquats pour des opérations avec termes spéciaux (voir [article 6.208](#)).

Au surplus, au cours de la période, le service des inspections a émis des conseils de gestion quant au [Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l’accès électronique direct aux marchés](#). Un conseil de gestion est une recommandation formulée par le service des inspections à un participant reflétant les meilleures pratiques observées relativement à une question réglementaire.

² Uniform Termination Notice (UTN)

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, la Division a effectué quatorze inspections, lesquelles ont mené à des constatations.

Analyses de marché et enquêtes

Le service d'analyse de marché effectue la surveillance des marchés afin de détecter des infractions potentielles à la réglementation et surveille les opérations d'initiés sur la Bourse. Le service d'analyse de marché passe aussi en revue les opérations effectuées à la Bourse afin de déterminer si les règles et les principes de négociation sont respectés et si ces opérations comportent des pratiques de négociation abusives ou manipulatrices.

Une augmentation de 9,41% du volume moyen quotidien négocié comparativement à la même période en 2018 est observée, soit un volume moyen quotidien pour la période de janvier à juin 2019 de 468 917 contrats comparativement à 428 600 contrats négociés au cours de la même période en 2018. Durant le premier semestre, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, la Division a surveillé plus de 9 423 925 transactions effectuées sur la Bourse.

Le service d'analyses de marché a également la responsabilité de procéder à une révision préliminaire de toutes les plaintes reçues, lesquelles proviennent de diverses sources. Au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, la Division a reçu cinq plaintes provenant des participants agréés et une provenant d'un client.

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, la Division a reçu cinq plaintes provenant des participants agréés et une d'un client.

Le service des enquêtes peut procéder à l'ouverture d'une enquête à la suite de la détection d'infraction réglementaire potentielle survenue dans le cadre d'une inspection ou pour faire suite à une analyse de marché.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, la Division a ouvert treize enquêtes portant notamment sur l'accès au système de négociation de la Bourse par des employés de participants qui n'étaient pas des personnes approuvées, sur la supervision des activités des clients avec accès électronique direct, et la manipulation du prix de fermeture.

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, la Division a ouvert treize enquêtes.

Affaires disciplinaires

Lorsque, à la suite d'une enquête, la Division en arrive à la conclusion qu'il y a eu infraction aux Règles de la Bourse ou à la réglementation (par exemple, le [Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés](#)), un processus disciplinaire peut être initié.

Décisions disciplinaires

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, aucune décision disciplinaire n'a été rendue.

Amendes pour infractions mineures

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, la Division n'a pas eu recours au processus d'amendes pour infractions mineures.

Imposition de frais de retard

Le tableau qui suit contient le détail de tous les frais pour retard dans la production de documents au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2019.

Figure 4

Frais de retard 1 ^{er} janvier au 30 juin 2019	Nombre d'occurrences	Nombre de participants	Montant total imposé
Avis de cessation d'emploi soumis plus de 10 jours ouvrables après la date de cessation	5	4 ³	3 350 \$
Amendements corporatifs non rapportés dans les délais prescrits	0	0	0 \$
Rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés (LOPR)	17	12 ⁴	7 500 \$
Rapports bimensuels relatifs aux options hors bourse (Règle Neuf)	2	1 ⁵	3 500 \$
Renseignement ou document exigé par la Division	0	0	0 \$
Déclaration des opérations d'échange d'instruments apparentés non soumis dans le délai prescrit (article 6.208 (d) des Règles de la Bourse)	3	3 ⁶	300 \$

³ Un participant canadien et trois participants étrangers

⁴ Cinq participants canadiens et sept participants étrangers

⁵ Un participant canadien

⁶ Deux participants canadiens et un participant étranger

Meilleures pratiques observées dans le cadre des demandes d'information de la part de la Division

Dans le cadre de ses activités réglementaires, la Division peut procéder à une demande d'information auprès des participants agréés comme prévu à l'article 4.1 (a) des règles de la Bourse.

Suite à ces demandes d'informations, la Division a observé les meilleures pratiques suivantes:

- Un employé du participant accuse réception d'une demande d'information de la Division;
- Si la demande n'est pas claire, le participant communique avec la Division pour bien comprendre l'information demandée et l'attente de la Division;
- En répondant à une demande, l'information est transmise dans des formats généralement acceptés et que la Division peut aisément utiliser aux fins d'évaluation (ex. du type CSV, PDF);
- La réponse inclut une classification des informations en référence avec la demande.

Événements à venir organisés par la Division

Réunions avec le Groupe des usagers de la Division

- Le 2 octobre 2019, rencontre à Toronto;
- Le 11 décembre 2019, rencontre par téléconférence.

« Parlons dérivés / Derivatives Exchange » organisée par de la Division

- Une présentation à Toronto (en anglais) et une présentation à Montréal, prévues en novembre 2019.

Pour de plus amples renseignements:

DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION

reg.m-x.ca/fr/

T : +1 514 787-6530

Sans frais du Canada et États-Unis : 1 800 361-5353 #46530

Grande-Bretagne et France : 00.800.36.15.35.35 #46530

info.mxr@tmx.com.